C.A.E.E.R.S – FORMATION INITIALE

PARTIE PRATIQUE - Présentiel

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, à la partie « enseignement pratique » du CAEERS venant en complément de l'enseignement théorique permettant la délivrance du certificat d'aptitude (habiliation) correspondant

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté modifié du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et son annexe
- Fiche RNCP : RS5860

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Assurer la sécurité des personnes, réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines
- Par un apport de connaissances pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation : de prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau, de faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage, d'encadrer les survivants, de gérer les embarcations et radeaux après abandon du navire, d'utiliser les dispositifs de repérage, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques et d'apporter les premiers secours aux survivants

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout personnel de bord (officier et autre) dont la fonction occupée à bord du navire implique la responsabilité de l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, sur navire de commerce ou de plaisance armés avec rôle d'équipage, navire de pêche ou navire armé aux cultures marines
- Avoir 18 ans, au moins, le 1er jour de l'examen
- Être titulaire d'un CFBS (certificat de formation de base à la sécurité) en cours de validité
- Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation
- **Avoir suivi préalablement la formation théorique de 12 h**
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcm.fr

DUREE DE LA FORMATION

- **18 h de formation pratique**, la formation théorique ayant obligatoiement été suivie en amont

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formation dispensée en centre, en présentiel, en extérieur *(milieu mer avec mise à l'eau et mise en œuvre des radeaux sur ber et sous bossoirs et exercices de navigation).
- Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation
- Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

**Prévoir des vêtements de rechange et chaussures de sécurité.*

Fiche programme CAEERS - F° Initiale – **Partie Pratique** (sur mesure) – Service Commercial – Document non contractuel - M.A.J. le **15/06/2026** – Auteur : L.L.M. – Source : Legifrance.gouv.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE – « Enseignement PRATIQUE »	
Enseignements	Contenu
Enseignement Pratique (18h)	**1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou radeau de sauvetage pendant et après sa mise à l'eau** • Redresser un radeau renversé en portant une brassière de sauvetage • Interpréter les inscriptions figurant sur les radeaux de sauvetage • Préparer et mettre à l'eau, en toute sécurité, embarcations et radeaux de sauvetage • Manager la mise à l'eau des embarcations et radeaux jusqu'à l'embarquement, la manœuvre et le débarquement des personnes • Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge et réenclencher correctement ces dispositifs • Récupérer, en toute sécurité, les embarcations, radeaux et canots de secours **2. Démarrer et faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée** **3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après abandon** • Ramer, barrer, gouverner au compas, manœuvrer pour récupérer un homme à la mer, utiliser les divers éléments de l'armement **4. Gérer et utiliser les dispositifs de repérage, de communication, de signalisation et engins pyrotechniques** **5. Donner les premiers secours aux survivants** • S'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel de 1er secours et les techniques de réanimation

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'APTITUDE

■ Avoir suivi et participé activement à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/2.1. Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs, lors d'excercices, de mises en situation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10/20

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT CORRESPONDANT

■ Avoir suivi la formation et subi avec succès l'évaluation pratique
■ Avoir 18 ans, au moins et avoir accompli un service en mer d'une durée de 6 mois, à minima
■ Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986
■ Ce certificat est soumis à revalidation quinquénnale, sauf pour les titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines

INTERVENANT(S)(ES)

■ Formateurs professionnels pour adultes, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations et certificats TIS et CAEERS (STCW 2010)

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

■ Dates et horaires : consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter
■ Lieu de formation : **CEFCM Lorient K3** - Ancienne Base des Sous-Marins – 56100 Lorient

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas …)